

Réf. AP – AM – 2021-2022/045 – « Coaching » CEB

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Les épreuves du Certificat d'Études de Base (CEB) se dérouleront entre le jeudi 16 et le mardi 21 juin 2022. Elles seront précédées d'une période de cinq jours de révisions pour les cours concernés par ces épreuves entre le jeudi 9 et le mercredi 15 juin 2022. **Pour les autres disciplines, les enseignants poursuivent normalement leurs cours jusqu'au 15 juin 2022 inclus.**

Afin d'offrir à vos enfants les meilleures chances de réussite aux épreuves du Certificat d'Études de Base (CEB), les enseignants en charge de la matière concernée organiseront un coaching de deux heures, en début d'après-midi, la veille de chaque épreuve.

L'accès à cette aide est ouvert à l'ensemble des élèves de 1^{re} et 2^e différenciées qui le désirent sans que cela ne leur soit imposé. En conséquence, nous vous saurions gré de compléter et signer le formulaire repris en annexe de la présente et de nous le transmettre (à l'éducateur de niveau) pour le mardi 7 juin 2022 au plus tard.

Pour rentabiliser au mieux le temps mis à disposition, l'établissement leur offrira sandwiches et boissons afin qu'ils n'aient pas à quitter l'école jusqu'au terme de ces périodes de remédiation.

Pour rappel, le CEB se déroulera selon le calendrier suivant :

	Jeudi 16/06	Vendredi 17/06	Lundi 20/06	Mardi 21/06				
	Accueil							
Matinée	40 min	Écouter	65 min	Lire informatif	75 min	Grandeurs	75 min	Nombres et opérations
	45 min	Écrire						
	Pause							
	20 min	Écrire (fin)	75 min	Éveil : Histoire/géo	65 min	Lire fictionnel	75 min	Éveil : Sciences
	65 min	Solides et figures						

Les élèves devront être présents à 8 h 00 dans l'établissement afin d'être installés en classe dans de bonnes conditions. Les épreuves débuteront chaque jour à 8 h 30 précisément.

ATTENTION

Les élèves qui arriveront malheureusement en retard ne bénéficieront pas d'un temps supplémentaire à celui prévu par le cadre de référence, quel que soit le justificatif avancé.

Aussi, les élèves ont à leur disposition le matériel suivant :

- dictionnaire (*utilisable pour TOUTES les épreuves*) ;
- compas, équerre, **calculatrice (uniquement le jeudi et le lundi)** et latte graduée en formation mathématique ;
- crayons de couleur, latte, ciseaux, colle + matériel d'écriture de base (*stylo, crayon, gomme...*).

Un portfolio leur est fourni dès le vendredi matin.

I ADAPTATION DES MODALITES DE PASSATION

Lors de la passation de l'épreuve, les **élèves primo-arrivants** pourront disposer des aménagements suivants :

- utilisation d'un dictionnaire Français-langue maternelle ;
- temps supplémentaire.

Les **élèves à besoins spécifiques** (*qui présentent un trouble de l'apprentissage*) peuvent passer l'épreuve en version adaptée, bénéficier de temps supplémentaire et de relances attentionnelles. Ils peuvent également bénéficier du matériel utilisé en classe, à savoir :

- un cache ou une latte pour l'aide à la lecture ;
- une fiche de procédure de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- un dictionnaire en signets ;
- des feutres fluorescents (*pour les livrets et le portfolio*) ;
- des fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. Ces **fiches ne peuvent pas contenir d'informations portant sur les matières évaluées** telles que formules de calcul, tables de multiplication, abaque (*abaque vierge autorisé*) ;
- un *timer* pour l'aide à la gestion du temps ;
- un casque antibruit.

Tout élève à besoins spécifiques qui bénéficie de la présence d'un tiers aidant durant l'année peut **être accompagné d'un tiers aidant** pendant l'épreuve. Cet accompagnement est assuré par un membre de l'équipe pédagogique, par une personne accompagnant habituellement l'élève en intégration en classe.

Le tiers aidant peut :

- aider l'élève à manipuler les documents, à tracer (*soutien à la demande lors de l'utilisation d'instruments*), à découper ;
- oraliser les consignes, sans les reformuler (*pas d'oralisation pour les textes de lecture*) ;
- retranscrire fidèlement les réponses orales de l'élève.

II DECISIONS DU CONSEIL DE CLASSE

Les décisions que peut prendre le Conseil de classe peuvent se résumer de la manière suivante :

- **Délivrance du Certificat d'Études de Base.**

Le conseil de classe délivre obligatoirement le certificat d'études de base à tout élève qui a réussi l'épreuve externe commune.

Le conseil de classe peut délivrer le certificat d'études de base à l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve externe commune.

▪ **Non-Octroi du Certificat d'Études de Base.**

La décision doit faire l'objet d'une **motivation détaillée** expliquant les raisons pour lesquelles il n'a pas été possible d'octroyer le certificat d'Études de Base.

Chaque élève sera délibéré individuellement.

Le Conseil de classe fonde ses appréciations sur les informations qu'il est possible de recueillir sur l'élève.

Ces informations peuvent être de nature diverse et concerner notamment :

1. les études antérieures ;
2. les résultats d'épreuves organisées par des professeurs ;
3. des éléments contenus dans le dossier scolaire ou communiqués par le CPMS ;
4. des entretiens éventuels avec l'élève et les parents ;
5. le rapport circonstancié des enseignants ayant eu l'élève en charge, fondé sur la correspondance entre les compétences acquises par l'élève et les compétences qu'il doit normalement acquérir au terme de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire telles que définies dans le décret du 19 juillet 2001 portant confirmation des socles de compétences visés à l'article 16 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. Dans leur rapport, les enseignants tiendront compte du fait que la suspension des leçons n'aura pas permis l'acquisition de toutes les compétences couvertes par les socles ;
6. tout autre élément que le conseil de classe estime utile.

Quoi qu'il en soit, pour les élèves en difficulté, un **PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE** sera **remis au responsable légal** de l'élève mineur avec le bulletin de fin d'année et permettra à l'équipe pédagogique qui prendra l'élève en charge en septembre 2022 d'être immédiatement informée des actions à mettre en œuvre pour favoriser ou renforcer la réussite.

Comme vous pouvez le lire, la mise en place des épreuves du Certificat d'Études de Base (*CEB*) est le fruit d'une organisation précise et strictement réglementée. C'est pourquoi mon équipe et moi-même veillerons à ce que les conditions de passations soient aussi optimales que possible pour offrir à chacun les meilleures chances de réussite.

Il vous appartiendra de faire de même à domicile en veillant particulièrement à ce que vos enfants arrivent à l'heure à l'école après avoir bénéficié d'un temps de repos suffisant pour garantir leur pleine concentration. Il sera aussi important de vérifier qu'ils ont bien dans leur cartable le matériel nécessaire à la passation de l'épreuve du jour. Si vous choisissez de les inscrire à notre "*coaching*" *CEB*, il faudra aussi leur rappeler de prendre les notes relatives au cours dont ils auront à réaliser l'épreuve le lendemain.

Je sais qu'en travaillant de concert, nous leur montrerons combien nous avons confiance en eux et en leurs capacités à pouvoir se dépasser pour atteindre les étoiles ! **AD ASTRA!**

En vous remerciant de votre collaboration, mon équipe et moi-même restons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile d'obtenir.

Le Préfet des études,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Mellouli', written over a horizontal line.

A. MELLOULI

Formulaire de participation au « *Coaching* » CEB 2022

À remettre à l'éducateur de niveau, le mardi 7 juin 2022 au plus tard

Je soussigné(e), parent
ou personne investie de l'autorité parentale, à l'égard de
(1)....., élève
de 1^{re} E Diff, F Diff, 2^e E Diff.

déclare avoir pris connaissance des informations relatives aux épreuves du Certificat
d'Études de Base (CEB) 2022 reprises en supra.

- Je choisis de ne pas inscrire l'élève précité au coaching CEB et autoriser son
licenciement dès la fin de la dernière heure d'épreuve.
- Je choisis d'inscrire l'élève précité au coaching CEB pour les jours repris en infra
et autoriser son licenciement au terme de la dernière heure de coaching.

Soit (3) :

O Mercredi 15 juin 2022 de 13 h 00 à 15 h 00 – Mathématiques (*Solides et figures*)

O Jeudi 16 juin 2022 de 13 h 00 à 15 h 00 – Éveil (*Histoire/Géographie*)

O Vendredi 17 juin 2021 de 13 h 00 à 15 h 00 – Mathématiques (*Grandeurs*)

O Lundi 20 juin 2021 de 13 h 00 à 15 h 00 – Mathématiques (*Nombres et opérations*)
Éveil (*Sciences*)

Attention

L'élève inscrit au "coaching" CEB qui adopterait un comportement perturbateur pour
les autres sera envoyé en salle d'études sous la surveillance d'un éducateur et ne
pourra quitter l'établissement qu'en même temps que ses camarades.

Fait à, le/...../..... (4)

..... (5)

(1) Nom et prénom de l'élève

(2) Barrer la mention inutile

(3) Cocher la/les date(s) choisie(s)

(4) Lieu et date

(5) Signature